

Colloque Inter Régional
Lieu de santé sans
tabac

Bourges



Ma clinique
sans tabac



ELSAN

POLYCLINIQUE DE POITIERS
CLINIQUE DU FIEF DE GRIMOIRE
CLINIQUE SAINT-CHARLES
HOSPITALISATION À DOMICILE

12 Mars 2024

ELSAN Poitiers, regroupement de 4 structures :

✓ Polyclinique de Poitiers, Médecine, Chirurgie et Urgences

24 000 patients/an 315 collaborateurs

✓ Hospitalisation à Domicile Privée

450 patients/an 29 collaborateurs

✓ Clinique du Fief de Grimoire, Chirurgie et Obstétrique

8 500 patients/ an 106 collaborateurs



✓ Clinique St Charles, Soins Médicaux de Réadaptation

5 800 patients/an 66 collaborateurs





- ✓ Actions Mois sans tabac depuis plusieurs années
- ✓ Campagnes d'affichage et distribution d'outils et kits d'aide à l'arrêt
- ✓ Appel à projet Fonds de Lutte Contre les Addictions – Juin 2022 – ARS NA
- ✓ Projet approuvé par la Direction Générale et soutenu pour 3 ans (2022-2024)
- ✓ Guide méthodologique et accompagnement par le RESPADD
- ✓ La Vienne (86) -> département pauvre structures et dispositifs d'accompagnement et prise en charge



Des lieux de consultations... (classement par structure) 86

Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)	CHU Poitiers - Pôle de Montmorillon 2 rue Henri Durand 86500 MONTMORILLON 05 49 49 33 39
CSAPA 86 - Antenne du Poitiers 8, Rue Carol Heitz 86000 POITIERS 05 49 88 67 31	CHU de Poitiers - site de Loudun 3 Rue des Vistandines 86000 LOUDUN 05 49 44 48 68
CJC Poitiers 8 rue Carol Heitz 86000 POITIERS 05 49 88 67 31	
CSAPA 86 - Antenne de Châtelleraut 49, Rue Arsène et Jean Lambert 86400 CHATELLERAUT 05 49 88 67 31	
Autres lieux de consultations	
CHU Poitiers Centre Hospitalier Universitaire 2 rue de la Mitre 86000 POITIERS 05 49 44 44 74	

Commissariat général à l'égalité territoriale

Pour être accompagné dans l'arrêt du tabac, vous pouvez également vous adresser à votre médecin généraliste, mousseux-knésithérapeute, sage-femme, infirmière, chirurgien-dentiste et pharmacien, vous rendez sur www.tabac-info-service.fr ou contactez le 39 89 (appel gratuit).

Tous les contacts utiles en Nouvelle-Aquitaine sur www.addictologie.com

Retrouvez-nous sur :

- 1) Réaliser un état des lieux
Organiser une gouvernance pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la démarche
- 2) Accompagner les fumeurs vers le sevrage : patients / salariés / usagers
- 3) Créer des aménagements spécifiques
Mettre en place une signalétique propre au LSST
- 4) Evaluer et valoriser les actions mises en place

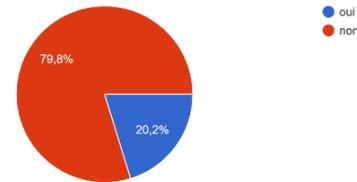
✓ Réalisé par de 5 étudiants de l'IFSI (Service sanitaire des étudiants en santé) du 28/11 au 16/12/22

- Passation des questionnaires aux salariés et usagers (outils RESPADD)
- Mise en place d'actions ponctuelles pour présenter la démarche en interne

✓ Résultats – Professionnels sur prise en charge (PEC) fumeurs :

- 86% pensent qu'elle doit être proposée
- 55% se sent concernés par cette PEC
mais **81% n'y participent pas**
- **79% ne se considèrent pas formés**

Dans l'exercice de votre profession, considérez-vous que votre formation sur le tabagisme et la prise en charge des patients fumeurs est suffisante ?
168 réponses

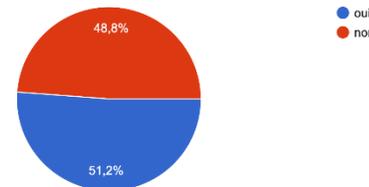


Question	Oui	Non
1. Dans l'exercice de votre profession, considérez-vous que votre formation sur le tabagisme et la prise en charge des patients fumeurs est suffisante ?	20,2%	79,8%
2. Pensez-vous que la prise en charge des patients fumeurs doit être proposée ?	86,0%	14,0%
3. Vous sentez-vous concernés par cette prise en charge ?	55,0%	45,0%
4. Si oui, à quel niveau ?		
5. Comment voyez-vous le rôle du personnel soignant ?		
6. Comment voyez-vous le rôle du patient ?		
7. Comment voyez-vous le rôle de la famille ?		
8. Comment voyez-vous le rôle de la société ?		
9. Comment voyez-vous le rôle de la culture ?		
10. Comment voyez-vous le rôle de la religion ?		
11. Comment voyez-vous le rôle de la politique ?		
12. Comment voyez-vous le rôle de l'économie ?		
13. Comment voyez-vous le rôle de la technologie ?		
14. Comment voyez-vous le rôle de l'éducation ?		
15. Comment voyez-vous le rôle de la santé ?		
16. Comment voyez-vous le rôle de la justice ?		
17. Comment voyez-vous le rôle de la culture ?		
18. Comment voyez-vous le rôle de la religion ?		
19. Comment voyez-vous le rôle de la politique ?		
20. Comment voyez-vous le rôle de l'économie ?		
21. Comment voyez-vous le rôle de la technologie ?		
22. Comment voyez-vous le rôle de l'éducation ?		
23. Comment voyez-vous le rôle de la santé ?		
24. Comment voyez-vous le rôle de la justice ?		

✓ Résultats – Patients sur l'impact de la vue des fumeurs en « blouse blanche » modifie l'avis sur :

- Qualité de l'accueil : 36% oui
- **Hygiène : 52% oui**
- Professionnalisme : 42% oui
- **Méfais du tabac : 50% oui**
- Qualité des soins 30% oui

La vue des fumeurs en "blouse blanche" modifie-t-elle votre avis sur l'hygiène dans l'hôpital ?
127 réponses



PRIORITE : FORMATION DU PERSONNEL

✓ Zones de fumée :

- Abords des entrées principales et secondaires des établissements (salariés + usagers)
- Une seule zone identifiée (salariés Cliniques St Charles)

➔ Conséquences : Remontée des odeurs de fumée dans les couloirs, services et chambres patients
Exposition au tabagisme passif (salariés + usagers)

Exemple de FEI

28/06/2023 08:51:11	STC	Ergothérapie Service	FORTES ODEURS DE FUMEE DE CIGARETTES sur tout le plateau technique dès 8h30 problème récurrent en raison des fumeurs qui s'installent devant les portes extérieures	aérations de toutes les salles disposant d'une fenêtre demande aux personnes fumant de se décaler (actions faites régulièrement)	établir une zone non fumeur au sol devant les portes automatiques un rappel oral et écrit au personnel fumeur ainsi qu'aux patients
------------------------	-----	-------------------------	--	--	---

✓ Règlements intérieurs sur Interdiction de fumer :

- Différents d'un établissement à un autre
- Interdiction uniquement à l'intérieur des bâtiments
- Absence totale de signalétique d'interdiction de fumer à l'intérieur des bâtiments





Plan d'actions



	2023		2024											
	Novembre	Décembre	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1) GOUVERNANCE														
Règlement intérieur			rédaction article RI	Proposition ajout article en CSE										
Projets (E+S)						réflexion ajout LSST / LSPS Projets								
RESPADD				signature charte										
AUDIT										AUDITn°2 commun aux 4 établissements				
COFIL				02.02.24					COFIL 5			COFIL 6		
2) Prise en charge														
Formations / Sensibilisations			Formation 1 en interne (RPIB)	Inscription formation formateurs RPIB		Formation 2 en interne (RPIB)	Formation de Formateurs RPIB Paris			Formation 3 en interne (RPIB)			Formation 4 en interne (RPIB)	
Repérage	GTSur le parcours de repérage avec service soins			Expérimentation du repérage et de la prise en charge dans les services			évaluation repérage		validation repérage					
Pharmacies					Groupe de travail substituts nicotiniques + production outils									
3) Signalétique														
Espace fumeur			Mise en place abris		Espace vapotage PDP									
Identité visuelle		validation identité visuelle	affichage identité visuelle	formation accueil/SSI... aborder fumeur										
Affichage logos et signalétique	commande signalétique obligatoire		Mise en place signalétique											
4) Communication														
Interne		ELSANews		diffusion CR COPIL 4	ELSANews		diffusion CR COPIL 5	ELSANews						
Charte				signature charte ARS / RESPADD	affichage charte									
Externe (partenaires/grand public)	Mois sans tabac			communiqué de presse / courrier prestataires			Journée mondiale sans tabac					Mois sans tabac		

Mise en place d'un comité de pilotage commun aux 4 cliniques
(Direction, responsables services – soins, administratifs et maintenance - CME, CDU, CSE)

Novembre 2022

Réunion de présentation du projet et de la méthodologie

Décembre 2022

Réunion bilan de l'état des lieux

Janvier 2023

1^{er} COPIL puis 3 COPIL par an
La COREADD est conviée aux COPIL

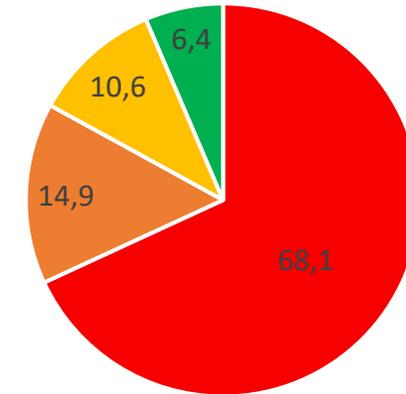
Compte rendus des réunions de COPIL diffusés à l'ensemble de la communauté

Résultat Audit mai 2023 :

Score total : 29/141 points => niveau Bronze

(Or \geq 126 pts, Argent \geq 108 pts ou Bronze \geq 27 pts).

Audit (47 questions)



■ Non/pas mis en œuvre

■ Mis en œuvre - 50%

■ Mis en œuvre à +50%

■ Oui/complètement mis en œuvre



Nouvelle passation de l'Audit du RESPADD programmée en Septembre/Octobre 2024

- ✓ Modification de l'article concernant l'interdiction de fumer/vapoter dans les 4 règlements intérieurs.
- ✓ Présentation en CSE de l'avenant au Règlement intérieur commun aux 4 établissements.

Article 16 : Interdiction de fumer / vapoter

Les Cliniques ELSAN de Poitiers sont inscrites dans la démarche Lieu de Santé Sans Tabac.

En application du décret 2006 – 1386 du 15 novembre 2006, il est formellement interdit de fumer au sein de l'établissement.

Cette interdiction s'applique aussi bien dans les bureaux individuels que dans les espaces collectifs fermés et couverts, et également dans les véhicules à utilisation professionnelle des établissements (ex : véhicules HAD).

Cette interdiction concerne également l'utilisation de la cigarette électronique conformément à la loi du 26 janvier 2016 et à son décret d'application du 25 avril 2017.

Tous les établissements de santé accueillant des mineurs (services ou hôpitaux pédiatriques, famille/patient) sont soumis à une interdiction totale de fumer / vapoter à l'intérieur et de fumer à l'extérieur de l'établissement (art. L 3512-8 et R3512-2 du Code de la Santé Publique).

Par conséquent, pour protéger les patients les plus jeunes et les plus fragiles, il est demandé aux patients, personnels et visiteurs de ne plus fumer aux abords des entrées et fenêtres des établissements.

Les locaux pour la consommation de tabac ne sont pas autorisés au sein des établissements de santé (Art. R3512-3 du CSP).

Des zones autorisées de tabac éloignées des entrées et des fenêtres des bâtiments sont mises en place. Ceci dans l'objectif de supprimer tout risque de tabagisme passif et de limiter la vue des professionnels en « blouse blanche » en train de fumer. Ces comportements peuvent avoir un impact négatif sur la qualité des soins perçue par les usagers des établissements.

En application de la circulaire DHOS/0 2 n°2004-250 du 1^{er} juin 2004, il est formellement interdit de revendre et de distribuer des produits de l'industrie du tabac, ainsi que d'ouvrir des débits de tabac au sein des établissements de santé.

Le non-respect des dispositions législatives et réglementaires peut avoir des conséquences pénales pour le responsable des lieux (Art R3512-3 du CSP) et peut donner lieu au prononcé d'une sanction disciplinaire dans les conditions prévues du présent règlement.

- ✓ Signature de la Charte Lieu de Santé Sans Tabac, le **2 février 2024**, en présence de l'ARS, du RESPADD, de la COREADD, du Département de la Vienne, des membres du COPIL, de salariés, de partenaires, ...



- ✓ Communiqué de presse transmis localement et relayé au niveau national par le groupe ELSAN



- ✓ 2 professionnels de santé : formation des formateurs relais du RESPADD – **Mai 2023**.
- ✓ 1^{ère} formation interne au RPIB – **25 janvier 2024** (8 PS/12, retours +++)
- ✓ Mise en place d'un groupe de travail sur le repérage et le suivi du tabagisme :

Différents outils :

Algorithme du repérage systématique dans les cliniques

Tableau de repérage systématique de la consommation du tabac dans les établissements

Mise en forme du Test Fagerstrom ELSAN Poitiers

Ajout d'onglets dédiés dans les logiciels

**Expérimentation de ces outils en février-mars-avril 2024
pour une évaluation en mai 2024**



Les cliniques ELSAN de Poitiers sont engagées dans la démarche **Lieu de santé sans tabac**.
Nous vous questionnons donc sur vos habitudes tabagiques et sur votre dépendance à la nicotine, pour pouvoir si besoin vous accompagner vers un sevrage tabagique.

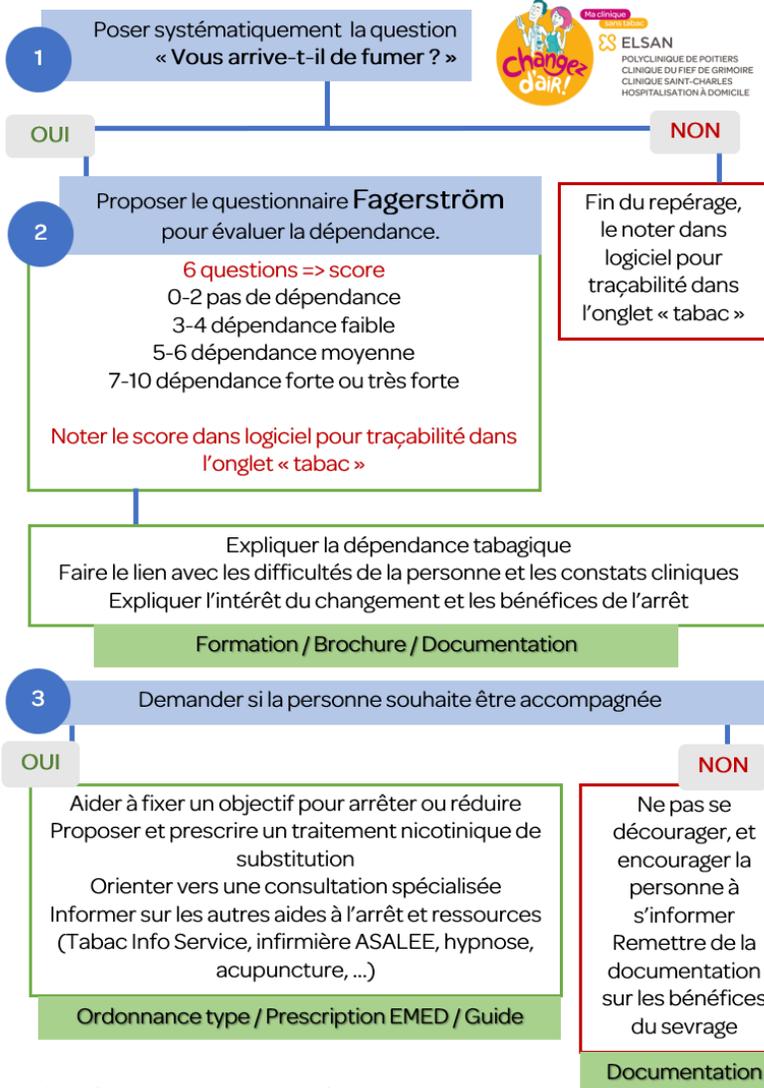
Vous avez répondu « Oui » à la question : Vous arrive-t-il de fumer ?
Merçi de remplir le questionnaire suivant.

Nom : _____
Prénom : _____
Date : _____

Question	0	1	2	3
Combien de temps après votre réveil fumez-vous votre première cigarette ?	Après 60 minutes	Entre 31 et 60 minutes	Entre 6 et 30 minutes	Dans les 5 premières minutes
Trouvez-vous difficile de vous abstenir de fumer dans les endroits où c'est interdit ?	Non	Oui		
A quelle cigarette de la journée renoncerez-vous le plus difficilement ?	N'importe quelle autre	La première		
Combien de cigarettes fumez-vous par jour en moyenne ?	10 ou moins	11 à 20	21 à 30	31 ou plus
Fumez-vous à un rythme plus soutenu le matin que l'après-midi ?	Non	Oui		
Fumez-vous lorsque vous êtes malade, au point de devoir rester au lit presque toute la journée ?	Non	Oui		
TOTAL				

0 à 2 : Pas de dépendance à la nicotine. Arrêt possible sans avoir recours à des substituts nicotiques.
3 à 4 : Dépendance faible à la nicotine. Arrêt possible sans avoir recours à des substituts nicotiques. En cas de manque, substitut nicotinique par voie orale.
5 à 6 : Dépendance moyenne à la nicotine. Le recours à des substituts nicotiques va augmenter les chances d'arrêt.
7 à 10 : Dépendance forte ou très forte à la nicotine. Le recours à des substituts nicotiques est recommandé. Ce traitement doit être utilisé à dose suffisante et adapté.

Questionnaire à remettre lors de votre prochaine consultation ou hospitalisation



Les comprimés/jaunes à sucer :

1 mg	Posologie prescrite	Date de traitement
2 mg		
3 mg		
4 mg		

Les comprimés sublinguaux :

1 mg	Posologie prescrite	Date de traitement
2 mg		
3 mg		
4 mg		

Tabac : _____

Score Fagerström : _____

Autres : _____

Signature et tampon



- ✓ Mise en place d'un groupe de travail : prescription des substituts nicotiques – **Mars 2024**
 - Proposer une ordonnance type ELSAN Poitiers
 - Ouvrir la prescription sur les logiciels à tous les professionnels de santé éligibles
 - Définir les modalités de commande et de délivrance
 - Elaborer des documents d'aide à la prescription

Objectif pour 2024

Après repérage et évaluation de la dépendance nicotinique,
permettre à chaque professionnel de santé éligible de prescrire et délivrer des TNS

- ✓ L'identité visuelle livrée en **Décembre 2023**

Un bloc marque avec 2 personnages et le slogan « Changez d'air ! »

Une charte graphique commune aux 4 établissements



Mise en place de l'identité visuelle aux entrées des cliniques :



Polyclinique



Saint-Charles



Fief de Grimoire

C'est pour bientôt !
Mise en place de roll up pour informer les usagers et le personnel



- ✓ Installation des 5 abris fumeurs aux abords des cliniques



C'est pour bientôt !

Habillage des abris avec information
accompagnement vers le sevrage tabagique

- ✓ Poursuivre les sessions de formation du personnel soignant et non soignant
- ✓ Disposer de l'information à destination des fumeurs sur les abris (3989,...) et via des documents internes
- ✓ Identifier un espace de vapotage toléré (livraison Polyclinique)
- ✓ En interne :
 - Mettre en avant la Charte
 - Faire état régulièrement de l'avancement de la démarche (Bluekango, ELSANews)
 - Diffuser les comptes rendus de COPIL
- ✓ En externe :
 - Envoyer un courrier d'information aux prestataires
 - Faire état régulièrement de l'avancement de la démarche (Réseaux sociaux, sites, ...)

Poursuivre les actions en interne pour la Journée Mondiale sans tabac et Mois sans tabac

Freins

- ✓ Manque de disponibilité des professionnels pour participer aux formations / informations
- ✓ Présence de lieux de consommation de tabac historiques (à proximité des bâtiments)
- ✓ Plusieurs entrées sur plusieurs niveaux

Leviers

- ✓ Soutien financier de l'ARS Nouvelle-Aquitaine via le FLCA
- ✓ Soutien méthodologique du RESPADD et de la COREADD NA
- ✓ Soutien de la Direction des cliniques
- ✓ Présence de professionnels dédiés et identifiés pour porter le projet

Colloque Inter Régional
Lieu de santé sans
tabac

Bourges



Ma clinique
sans tabac



ELSAN

POLYCLINIQUE DE POITIERS
CLINIQUE DU FIEF DE GRIMOIRE
CLINIQUE SAINT-CHARLES
HOSPITALISATION À DOMICILE

Merci pour votre attention